

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2026

Délibération n°
20260609-01

L'an deux mille vingt-six et le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 18
Votants 19

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma, Mme NEPLAZ Sandra, Mme BOCHATON Isabelle, M. BECHET Hervé, M. COMPOIS Alexandre, M. THIERY Benoît.

Date de la convocation
2 juin 2026

Absents : M. GRAS Jean-François (pouvoir à M. BLANC Georges)

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET

EXPULSION LOCATIVE – AUDIENCE TRIBUNAL

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le

et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

Le Maire
Georges BLANC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un locataire domicilié 11 place du village ne paye plus ses loyers depuis le 1^{er} janvier 2025. Sa dette s'élève à plus de 14 000 €. Une procédure d'expulsion a donc été engagée. L'audience devant le juge des contentieux de la protection de Thonon est prévue le 25 août 2026.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise monsieur le Maire à représenter la commune à l'audience fixée le 25 août 2026 devant le juge des contentieux de la protection de Thonon qui doit statuer sur l'expulsion du locataire domicilié 11 place du village,

Autorise monsieur le Maire à se faire assister ou représenter par l'avocat de son choix,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 9 juin 2026

Le Maire
Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Laure METRAL